

**MEDIAN TECHNOLOGIES**  
**Société anonyme au capital de 606.371,25 euros**  
**Siège social : Les 2 Arcs, 1800 Route des Crêtes**  
**06560 Valbonne**  
**RCS Grasse N° 443 676 309**  
**(ci-après la « Société »)**

---

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

---

**I. RAPPORT DE GESTION**

La durée de l'exercice clos le 31 décembre 2018 était de douze (12) mois.

Il vous sera donné lecture des rapports établis par le Commissaire aux Comptes de notre Société dans le cadre de sa mission.

Tous les documents prescrits par la loi ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

**1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

**A. Situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Durant l'exercice 2018, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 6.340.322 euros.

Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi la commercialisation de ses solutions et services à des groupes pharmaceutiques et sociétés de biotechnologie dans le cadre d'essais cliniques en oncologie, ainsi qu'à des institutions de santé telles que des hôpitaux, centres anti-cancer et cliniques pour la routine clinique.

Au cours de l'exercice 2018, la Société compte un effectif moyen de 83 salariés réparti en 37 femmes et 46 hommes.

Nous vous indiquons que :

- Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 6.340.322 euros contre 7.686.026 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat des produits d'exploitation s'élève à 6.825.445 euros contre 7.951.289 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 23.641.139 euros contre 24.247.743 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation s'élève à (16.815.694) euros contre (16.296.454) euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat financier s'élève à 45.928 euros contre (113.412) euros au titre de l'exercice précédent ;

- Le résultat exceptionnel s'élève à (885.659) euros contre (19.273) euros au titre de l'exercice précédent ;
- L'exercice se solde par un résultat net comptable de (16.063.457) euros contre (15.088.837) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier comprend une charge financière de 30.512 euros correspondant à un complément de provision pour dépréciation du compte courant que la Société détient dans sa filiale américaine, Median Technologies Inc, et une autre de 23.314 euros correspondant à un complément de provision pour dépréciation du compte courant que la Société détient dans sa filiale à Hong-Kong, Median Technologies Hong-Kong Limited.

Le résultat net comptable comprend un crédit d'impôt recherche d'un montant de 1.591.969 euros. Ce montant est relatif à l'année calendaire 2018.

Au 31 décembre 2018, la Société dispose d'une trésorerie de 12.481.232 euros contre 27.858.614 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 6.405.063 euros contre 6.469.077 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 2.908.512 euros contre 3.005.724 euros au titre de l'exercice précédent.

## **B. Analyse de la situation financière et la situation de l'endettement**

Fin 2018, les dettes financières de la Société s'élèvent à 3.359 euros.

## **C. Analyse de l'évolution des affaires et des résultats**

### **D'une part, en 2018, les revenus de la société ont été générés par la business unit iCRO.**

Median a décidé de concentrer une grande partie de ses activités iCRO sur le marché chinois, un marché en pleine expansion et a rationalisé certaines activités moins rentables notamment sur le territoire américain. Pour atteindre ces objectifs, Median Technologies a procédé à une importante restructuration de sa filiale Median Technologies Inc. aux Etats-Unis.

La restructuration de la Société s'est effectuée tout au long de l'année avec également la mise en place d'un plan de licenciement pour motif économique collectif en France, après consultation des représentants du personnel. Cette réorganisation a vu la suppression de huit postes à défaut de reclassement interne.

La Société a également décidé de diminuer son niveau de dépenses relatives aux prestations externes liées à ses outils de production pour la business unit iCRO, ce qui a conduit à la résiliation de certains contrats avec des fournisseurs majeurs, contrats qui avaient été principalement conclus en 2017 et 2018.

L'objectif final de cette restructuration est de permettre à terme une réduction considérable des coûts de la Société avec, en conséquence une amélioration des marges et un recentrage en interne de toutes les activités de la Société vers des marchés plus porteurs.

Le Groupe a pour objectif de conquérir de nouvelles parts de marché dans les régions à fort potentiel de croissance, en particulier en Chine. La Société vise ainsi l'atteinte d'une rentabilité dès 2019 pour l'ensemble de l'activité iCRO.

Au 31 Décembre 2018, le carnet de commandes de la société s'élevait à 23,7 M€, en progression de 10,8% par rapport au 30 Juin 2018. Au cours du second semestre 2018, Median a conclu plusieurs contrats avec des sociétés pharmaceutiques chinoises de premier ordre, notamment des contrats majeurs pour des essais cliniques de phase III.

Notre actionnaire chinois stratégique, Furui Medical Science Company détenant 12,43% du capital social de la Société a été un acteur clé pour soutenir la croissance de la Société sur le marché chinois. Median a eu une forte pénétration du marché en démontrant la grande qualité de ses services. Fin 2018, 39,6 % du carnet de commandes concernaient des projets chinois contre 5,4% en 2017.

En cette fin d'année 2018, l'activité iCRO est désormais non seulement stable mais devrait connaître une croissance conséquente grâce à la conversion de son carnet de commandes en augmentation et à son positionnement sur le marché chinois.

Afin d'accompagner au mieux sa croissance sur le marché chinois pour les prochaines années, la société a créé au cours de l'exercice social l'exercice 2018 une nouvelle filiale dont elle détient la totalité du capital, titres et des droits de vote, Median Medical Technology (Shanghai) CO., Ltd. L'activité opérationnelle de la société devrait débuter au second trimestre de l'année 2019, afin de répondre plus efficacement à la demande de ses nouveaux clients sur ce territoire.

### **D'autre part Median Technologies a redéployé l'intégralité de ses activités scientifiques et de développement dans sa business unit iBiopsy®.**

Cette activité représentait au 31 Décembre 2018, plus de 40% des effectifs totaux de la société.

Au cours de l'année 2018, Median a concentré ses activités autour de sa plateforme d'imagerie médicale de nouvelle génération iBiopsy®, basée sur des technologies de pointe en traitement d'image, intelligence artificielle et machine learning. iBiopsy® a pour finalité d'améliorer le diagnostic des patients, la personnalisation des traitements et d'accélérer le développement des thérapies de nouvelle génération notamment en immuno-oncologie.

Avec l'accroissement sans précédent des volumes de données de santé, les fonctionnalités d'iBiopsy® permettront aux prestataires de soins de santé et aux sociétés biopharmaceutiques d'extraire à partir de données multiomiques, des informations visant à développer une médecine personnalisée et la médecine prédictive qui est la médecine de demain.

## **2. PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **Business unit iCRO**

Median entend devenir un acteur majeur en Chine grâce à sa nouvelle implantation locale car à ce jour les sociétés biopharmaceutiques n'ont pas ou très peu de partenariats déjà établis avec des iCRO locales ou internationales qui pourraient être des concurrents de Median. La Société s'attend donc à

une poursuite de la croissance sur les prochaines années, et à générer un chiffre d'affaires récurrent via ses clients existants et de nouveaux clients.

### **Business unit iBiopsy®**

Sur ce début d'année 2019, la société a renforcé ses effectifs avec l'arrivée du Dr. Nozha Boujemaa en qualité de Directrice Scientifique et de l'Innovation (Chief Science and Innovation Officer). Nozha Boujemaa supervise la vision scientifique de Median ainsi que l'ensemble des stratégies d'innovation et de développement concernant la plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy®. Dans le cadre de ses fonctions, Mme Nozha Boujemaa est également en charge de la politique partenariale de Median avec les acteurs et représentants des milieux académiques et industriels pour iBiopsy®. Mme Boujemaa est membre du comité de direction exécutif de la société.

## **3. PRÉSENTATION DES COMPTES**

### **A. Comptes sociaux**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

### **B. Comptes aux normes IFRS**

Nous vous rappelons que, même si aucune obligation légale ne l'impose, suite aux engagements pris aux termes des *Subscription Agreements* conclus par la Société le 19 août 2014 et le 2 juillet 2015, la Société a également préparé des comptes consolidés conformément aux normes IFRS.

## **4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

En 2018, la Société a poursuivi les développements de ses solutions logicielles :

- ✓ iSee® (iCRO) pour l'analyse et la gestion des images dans les essais cliniques. Les principaux travaux ont concerné des premiers développements pour la mise en œuvre d'un viewer nouvelle génération supportant les images multimodales, et de la plateforme logicielle correspondante ainsi que le développement de nouvelles fonctionnalités logicielles permettant de supporter de nouveaux critères d'imagerie pour les essais cliniques ;
- ✓ iBiopsy® : Les principaux travaux ont concerné les développements d'une plateforme digitale Big data qui permet de faire du calcul massif d'images provenant de plusieurs modalités (CT, IRM) utilisant des techniques d'intelligence artificielle en apprentissage supervisé et non supervisé mises au point par les scientifiques de Median. D'autres travaux ont consisté à initier le développement d'un framework de validation analytique permettant d'évaluer la robustesse des calculs. Il a également été développé une application Web de nouvelle génération permettant la manipulation d'images médicales ainsi que l'affichage et le traitement analytiques des données.

En termes de R&D sur ces deux secteurs d'activité, Median Technologies associe la clinique, l'informatique et les technologies de l'intelligence artificielle à l'imagerie médicale pour révolutionner la façon dont les médicaments et thérapies sont développés et dispensés.

## **5. AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Nous vous proposerons d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 16.063.457 euros au compte « report à nouveau » qui atteindrait alors un montant négatif de 44.235.283 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

## **6. AUTRES INFORMATIONS**

### **A. Événements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

### **B. Activité des filiales de la Société, Median Technologies Inc et Median Technologies Hong Kong Limited**

1. La Société détient la totalité du capital et des droits de vote de Median Technologies Inc., la filiale américaine de la Société (ci-après la « **Filiale US** »).

La Filiale US compte deux salariés au 31 décembre 2018.

Au cours de l'exercice 2018, le chiffre d'affaires de la Filiale US s'est élevé à 5.230.243 USD (soit 4.426.909 euros).

Le chiffre d'affaires de Median Technologies Inc. tout comme l'exercice précédent provient de la mise en place en 2014 d'un contrat de "cost-plus" entre la maison mère et sa filiale.

Ainsi, la totalité du chiffre d'affaires en 2018 correspond à la refacturation des coûts à la Société.

2. La Société détient également la totalité du capital et des droits de vote de Median Technologies Hong Kong Limited, la filiale Hongkongaise de la Société (ci-après la « **Filiale HK** »).

La Filiale HK n'a pas de salariés à ce jour et n'a pas réalisé de chiffre d'affaires sur l'exercice.

### **C. Prises de participation au cours de l'exercice**

La Société a procédé à la création de sa filiale, Median Medical Technology (Shanghai) CO., Ltd sur l'exercice 2018. L'activité de la société devrait débuter dès le second trimestre de l'année 2019, afin de répondre plus efficacement à la demande de ses nouveaux clients. Le développement entend se faire de manière soutenue du fait d'un marché chinois qui connaît actuellement une croissance extrêmement forte liée au fait que les sociétés pharmaceutiques chinoises ont pu lever des fonds importants pour les essais cliniques grâce à des introductions en bourse réussies.

### **D. Aliénation d'actions et participations croisées**

## NEANT

### **E. Existence d'un plan de stock-options et diverses valeurs mobilières émises – Participation des salariés :**

1. Le Conseil d'Administration en date du 22 juillet 2016, conformément à la 24<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juin 2016, a décidé d'attribuer 162.522 actions gratuites AGA 2016 B aux bénéficiaires suivants :

<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>AGA 2016 B</b>
Fredrik BRAG	122.522
Bernard REYMANN	30.000
Arnaud BUTZBACH	10.000
<b>TOTAL</b>	<b>162.522</b>

Le Conseil d'Administration en date du 9 octobre 2018, a constaté l'acquisition définitive de 152.522 actions gratuites AGA 2016 B par MM. Fredrik BRAG et Bernard REYMANN, bénéficiaires ayant conservé leur qualité respective de mandataire social et de salarié de la Société au 22 juillet 2018.

2. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'état de la participation des salariés au Capital social au dernier jour de l'exercice social : Fredrik Brag (Président Directeur Général), Bernard Reymann, Nicolas Dano, et Fabrice Lamy détenaient au total 5,20% du capital social au 31 décembre 2018.

3. Le récapitulatif des émissions et attributions des différents titres figure à l'annexe des comptes annuels établis par la société pour l'exercice clos en date du 31 décembre 2018.

### **F. Informations concernant le Commissaire aux Comptes**

Nous vous rappelons que votre Commissaire aux Comptes Titulaire est la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 euros dont le siège social est situé 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-Sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 672 006 483, société qui est dûment enregistrée auprès du PCAOB dont le mandat de six ans court jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice à clore en date du 31 décembre 2020.

### **G. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société**

L'activité de la Société ne présente aucun impact au niveau environnemental.

L'effectif salarié moyen de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 83 salariés. Au 31 décembre 2018, la Société comptait 76 salariés.

### **H. Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il a été procédé à des dépenses non

déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 47.093 euros, l'incidence théorique sur l'impôt sur les sociétés, au taux de 33,1/3%, ressort à 15.698 euros.

### **I. Conventions réglementées**

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune nouvelle convention n'a donné lieu à la procédure prévue aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

Il est rappelé que les conventions suivantes, de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sans modification :

- **Stock-options attribuées à un administrateur de la Société :**

- Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur de la Société.
- Nature et objet : Monsieur Oran MUDUROGLU s'est vu attribuer un certain nombre de stock-options en vertu d'un contrat conclu avec la filiale américaine de la Société, Median Technologies Inc.
- Modalités : Conformément audit contrat, Monsieur Oran MUDUROGLU a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Inc. (US). La Société, souhaitant se réserver la possibilité d'échanger, sous forme de rémunérations d'apport, les actions que Monsieur Oran MUDUROGLU viendrait à détenir dans Median Inc. (US) en cas d'exercice de ses stock-options, a signé avec Monsieur Oran MUDUROGLU un traité d'apport aux termes duquel, en rémunération de l'apport de ses actions de Median Technologies Inc., Monsieur Oran MUDUROGLU se verrait attribuer un total de 25.108 actions ordinaires nouvelles de la Société.

Il vous sera demandé de vous prononcer sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au vu du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

### **J. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice**

En application des articles D.441-4 et L. 441-6-1 du Code de Commerce, nous vous présentons en annexe la décomposition des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (Annexe I).

### **K. Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices**

Le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices figure en annexe du présent rapport (Annexe II).

### **L. Détention du capital social (art. L.233-13 du Code de Commerce)**

Les informations reçues par la société en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce figurent en annexe du présent rapport (Annexe III).

#### **M. Opérations sur titres des dirigeants**

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les opérations sur titres des dirigeants intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font l'objet du récapitulatif porté en Annexe IV du présent rapport.

#### **N. Programme de rachat d'actions**

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos en date du 31 décembre 2018, le nombre des actions achetées et vendues par application de l'article L.225-209 du Code de Commerce a été, respectivement, de 68 164 actions et 39 511 actions.

Les cours moyens des achats et des ventes se sont élevés, respectivement, à 4,48 euros et 4,90 euros.

Ces transactions n'ont pas donné lieu à des frais de négociation.

Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice était de 49 634 titres. Leur valeur à la clôture de l'exercice, évaluée au cours d'achat, était de 156 735 euros, soit une valeur unitaire de 3,16 euros.

Leur valeur nominale était de 0,05 euro.

Elles représentent 0,41 % du capital social.

Le cours de l'action au 31 décembre 2018 était de 0,99 euros. Une provision pour dépréciation des titres a été constatée pour un montant de 77 320 euros.

#### **O. Bilan annuel du contrat de liquidité**

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à AUREL BGC, à la date du 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

93.902,87 euros

49 634 titres

#### **P. Information sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles dans la communication au marché des résultats**

CA France : 518 K€

CA Etats-Unis/Canada : 3 184 K€

CA Royaume-Uni : 1 240 K€

CA autres zones : 1 399 K€

Total du CA : 6 340 K€

#### **Q. Facteurs de risque spécifiques**

##### **1. Risques particuliers liés à l'activité**

### **1.1. Risques liés à la concurrence**

Le marché des applications cliniques et des services cliniques tirant partie des images médicales est compétitif.

La Société ne peut pas garantir que des technologies émergentes puissent être développées par des concurrents disposant de moyens financiers et industriels supérieurs.

Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### **1.2. Risques d'échec commercial**

L'acceptation plus ou moins rapide par le marché des solutions et des services proposés par la Société dépendra de divers facteurs.

Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

### **1.3. Risques relatifs à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé**

Le succès de la Société notamment de sa filiale chinoise dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel scientifique clé et la perte de leurs compétences pourraient altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs. L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

### **1.4. Risques Clients**

La Société ne se considère pas dépendante d'un laboratoire en particulier. En élargissant ses référencements auprès des grands laboratoires pharmaceutiques, elle se donne par ailleurs les moyens d'être moins dépendante d'un nombre restreint de laboratoires. A ce jour, la Société est référencée auprès de la plupart des plus gros laboratoires mondiaux.

### **1.5. Risques Fournisseurs**

La Société n'a que peu d'achats. Aucun des fournisseurs de la Société n'a une place prépondérante, et tous sont facilement et rapidement remplaçables.

## **2. Risques juridiques et réglementaires**

### **2.1. Risques liés à la propriété intellectuelle**

Il est important pour la réussite de l'activité de la Société, que cette dernière soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter les droits de propriété intellectuelle qu'elle possède.

Cependant, les droits de propriété intellectuelle pourraient n'offrir qu'une protection limitée et ne pas empêcher une utilisation illicite des technologies appartenant à Median Technologies.

## **2.2. Risques liés à un environnement réglementaire de plus en plus contraignant**

En tant que dispositif médical, les applications commercialisées par la Société sont soumises à une réglementation très stricte, aux Etats-Unis à travers la Food and Drug Administration (FDA) ainsi que dans de nombreux pays.

Tout manquement aux obligations de conformité peut entraîner des sanctions susceptibles d'accroître de manière significative les coûts supportés par la Société, de retarder le développement et la commercialisation de ses produits et services et ainsi d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

La société a subi avec succès son premier audit FDA début 2017.

## **2.3. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait de l'application logicielle**

La Société précise bien dans sa documentation que ses applications ne sont pas des outils de diagnostic en tant que tel mais qu'elles sont destinées à aider les praticiens à former leur diagnostic.

Néanmoins, on ne peut exclure que la responsabilité de la Société soit recherchée par tel ou tel des utilisateurs de ses applications.

## **II. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **A. Modalités d'exercice de la direction générale**

Conformément à l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a, par décision en date du 10 avril 2019, décider d'opter pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Conseil d'administration a également décidé de nommer Monsieur Oran MUDUROGLU en qualité de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Fredrik BRAG en qualité de Directeur Général.

En application de l'article 15 des statuts, cette décision a été prise jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration, statuant aux mêmes conditions. Toutefois, le conseil d'administration devra prendre une décision relative aux modalités d'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de son président.

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

### **B. Informations concernant les mandataires sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, vous trouverez annexée ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société (Annexe V).

Monsieur Fredrik BRAG, Président Directeur Général de la Société a perçu au titre de l'exercice 2018 une rémunération brute hors prime sur objectifs de 400 000 euros.

Le montant de la prime sur objectif pour l'exercice 2018 décidée par le Conseil d'Administration sur la base de la recommandation du Comité de Rémunération s'élève à 80 000 euros et sera versée sur l'exercice 2019. Il est rappelé que, au cours de l'exercice 2018, Monsieur Fredrik BRAG a perçu 240 000 euros au titre de la prime sur objectif pour l'exercice 2017.

Monsieur Fredrik BRAG bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2018 s'est élevé, le concernant, à 17 410 euros.

Monsieur BRAG bénéficie également d'un véhicule de fonction depuis le second semestre 2018.

Madame Jeanne HECHT, Administrateur et Chief Operating Officer jusqu'au 30 mai 2018 était également salariée de la filiale Median Technologies Inc. Madame Jeanne HECHT exerçait, depuis le 7 novembre 2016, la fonction de Chief Operating Officer au titre de son contrat de travail. La rémunération hors prime allouée à Madame Jeanne HECHT dans le cadre de son contrat de travail s'est élevée à 490 546 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Messieurs Oran MUDUROGLU et Kapil DHINGRA, Administrateurs de la Société, ont perçu en 2018, au titre de l'exercice 2017, des jetons de présence d'un montant de 50.000 euros chacun. Nous vous précisons qu'au titre du versement de ces jetons de présence, la Société s'est acquittée des différentes charges s'élevant à un montant total de 14 679 euros.

### **C. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale**

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, ont été conclues les conventions suivantes avec une filiale de la Société :

- **Contrat de consulting conclu début 2018 entre Monsieur Oran MUDUROGLU, administrateur de la Société (désormais Président du Conseil d'Administration), et la filiale américaine de la Société, Median Technologies Inc:**
  - o Objet de la convention: Monsieur Oran MUDUROGLU, membre du Conseil d'Administration de la Société est un expert reconnu en technologies de la santé et plus particulièrement des systèmes de gestion des images médicales fournit des prestations de conseil à Median Technologies Inc, filiale américaine de la Société ;
  - o Modalités : Monsieur Oran MUDUROGLU fournit des conseils tant cliniques que commerciaux afin de soutenir la stratégie en matière de développement commercial avec les clients et prospects ;
  - o Durée de la convention : Durée déterminée ayant pris fin le 31 décembre 2018, étant néanmoins précisé qu'un contrat de la même nature a été conclu au titre de l'exercice en cours.
  
- **Contrat de consulting conclu le 1<sup>ER</sup> Juin 2018 entre KAPITAL Consulting LLC, dont Monsieur Kapil DHINGHA est le dirigeant et principal actionnaire, et la filiale américaine de la Société, Median Technologies Inc. :**
  - o Dirigeant concerné : Kapil DHINGRA, Administrateur de la Société ;
  - o Objet de la convention : Monsieur Kapil DHINGRA, membre du Conseil d'Administration de la Société, fournit des prestations d'expert-conseil dans le domaine clinique aux sociétés du groupe MEDIAN ;

Durée de la convention : Durée déterminée prenant fin le 31 mai 2019,

Par ailleurs, il est rappelé que la convention suivante s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sans modification :

- **Stock-options attribuées à un administrateur de la Société :**
  - Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur de la Société.
  - Nature et objet : Monsieur Oran MUDUROGLU s'est vu attribuer un certain nombre de stock-options en vertu d'un contrat conclu avec la filiale américaine de la Société, Median Technologies Inc.
  - Modalités : Conformément audit contrat, Monsieur Oran MUDUROGLU a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Inc. (US). La Société, souhaitant se réserver la possibilité d'échanger, sous forme de rémunérations d'apport, les actions que Monsieur Oran MUDUROGLU viendrait à détenir dans Median Inc. (US) en cas d'exercice de ses stock-options, a signé avec Monsieur Oran MUDUROGLU un traité d'apport aux termes duquel, en rémunération de l'apport de ses actions de Median Technologies Inc., Monsieur Oran MUDUROGLU se verrait attribuer un total de 25.108 actions ordinaires nouvelles de la Société.

#### **D. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital**

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en annexe du présent rapport (Annexe VI).

\* \* \*

**Le Conseil d'Administration**

**Annexes :**

Annexe I	Décomposition des délais de paiement
Annexe II	Etat des résultats des 5 derniers exercices.
Annexe III	Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement le capital par seuil (Article L233-13)
Annexe IV	Opérations sur titres des dirigeants.
Annexe V	Liste des mandats sociaux.
Annexe VI	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital.
Annexe VII	Rapport de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce.



**ANNEXE II**

**ETAT DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

Périodes Durée de l'exercice	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois
<b>I- Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	606 371 €	598 745 €	582 539 €	500 806 €	413 055 €
b) Nombre d'actions émises	12 127 425	11 974 903	11 650 780	10 016 117	8 261 092
<b>II- Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 340 322 €	7 686 026 €	6 353 458 €	3 885 379 €	1 518 301 €
b) Bénéfice avant impôt, avant amortissements & provisions	- 17 068 894 €	- 16 226 337 €	- 8 266 452 €	- 6 003 487 €	- 5 367 408 €
c) Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)	1 591 969 €	1 340 302 €	1 064 007 €	858 503 €	977 547 €
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	- 15 476 926 €	- 14 886 035 €	- 7 202 445 €	- 5 144 984 €	- 4 389 861 €
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	- 16 063 457 €	- 15 088 837 €	- 7 746 399 €	- 5 336 589 €	- 4 844 195 €
f) Montants des bénéfices distribués	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
g) Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>III- Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	-1,28 €	-1,24 €	- 0,62 €	-0,51 €	-0,53 €
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-1,32 €	-1,26 €	- 0,66 €	-0,53 €	-0,59 €
c) Dividende versé à chaque action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>IV- Personnel</b>					
a) Nombre de salariés (effectifs moyens)	83	84	74	54	44
b) Montant de la masse salariale	6 405 063 €	6 469 077 €	4 594 654 €	3 772 252 €	2 807 380 €
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 908 512 €	3 005 724 €	2 122 953 €	1 705 454 €	1 336 162 €

**ANNEXE III**

**IDENTITE DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DETENANT DU CAPITAL PAR SEUIL (ARTICLE L 233-13)**

	<i>Exercice N-1</i>	<i>Exercice N</i>
<i>Personnes Physiques</i>		
Néant	Néant	Néant
<i>Personnes Morales</i>		
Furui Medical Company	12,59 % soit plus d'un dixième	12,43 % soit plus d'un dixième
Celestial successor fund LP	10,90 % soit plus d'un dixième	10,76 % soit plus d'un dixième
Abingworth bioventures VI LP	8,35 % soit plus du vingtième	8,25 % soit plus du vingtième
Canon Inc.	8,03 % soit plus du vingtième	7,93 % soit plus du vingtième
Growth Equity Opportunity Fund III LLC (NEA)	8,00 % soit plus du vingtième	7,90 % soit plus du vingtième
FCPR Auriga Ventures II	5,49 % soit plus du vingtième	5,42 % soit plus du vingtième

## **ANNEXE IV**

### **OPERATIONS SUR TITRE DES DIRIGEANTS**

#### **Acquisition définitive de 152.522 actions gratuites AGA 2016 B**

Le Conseil d'Administration en date du 22 juillet 2016, conformément à la 24e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juin 2016, a décidé d'attribuer 162.522 actions gratuites AGA 2016 B dont 152.522 actions pour les bénéficiaires suivants ainsi suit :

<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>AGA 2016 B</b>
Fredrik BRAG	122.522
Bernard REYMANN	30.000

Le Conseil d'Administration en date du 9 octobre 2018, a constaté l'acquisition définitive de 152.522 actions gratuites AGA 2016 B par MM. Fredrik BRAG et Bernard REYMANN, bénéficiaires ayant conservé leur qualité respective de mandataire social et de salarié de la Société au 22 juillet 2018.

Les bénéficiaires sont tenus conserver les actions attribuées pour une période de conservation d'un (1) an, cette durée commençant à courir à compter de l'attribution définitive des actions.

Monsieur Fredrik BRAG, en sa qualité de dirigeant, est tenu de conserver 6.126 actions gratuites AGA 2016 B (soit 5% des actions attribuées) au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

**ANNEXE V****LISTE DES MANDATS SOCIAUX****MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2018**

<b>SOCIETE</b>	<b>MANDAT ET/OU FONCTION</b>
<b>Mandats et fonctions exercés par Monsieur Fredrik BRAG</b>	
MEDIAN TECHNOLOGIES SA	Directeur général Administrateur
MEDIAN TECHNOLOGIES INC.	Président du Conseil d'Administration Directeur général
MEDIAN TECHNOLOGIES HONG-KONG LIMITED	Administrateur
MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY (SHANGHAI) CO., LTD.	Administrateur
<b>Mandats et fonctions exercés par Monsieur Oran MUDUROGLU</b>	
MEDIAN TECHNOLOGIES SA	Président du Conseil d'Administration
VERILY	Directeur Général ( <i>Chief Executive Officer</i> ) Administrateur
HELUS	Directeur Général ( <i>Chief Executive Officer</i> ) Administrateur
<b>Mandats et fonctions exercés par Monsieur Otello STAMPACCHIA</b>	
MEDIAN TECHNOLOGIES SA	Administrateur
REPLIMUNE LTD	Administrateur
GOSSAMER BIO INC	Administrateur
KRONOS BIO INC	Administrateur
MORPHIC THERAPEUTIC	Administrateur
ESSA PHARMA INC	Administrateur
<b>Mandats et fonctions exercés par Monsieur Tim HAINES</b>	
MEDIAN TECHNOLOGIES SA	Administrateur
CHROMA THERAPEUTICS LIMITED FROM	Administrateur
AIMIM LIMITED	Administrateur
ABINGWORTH LLP	Membre
ABINGWORTH BIOVENTURES V GP LIMITED	Administrateur
ABINGWORTH BIOVENTURES GP LIMITED	Administrateur
ABINGWORTH CCD GP LIMITED	Administrateur
ABINGWORTH SECOND PARTNER LIMITED	Administrateur
VIRIONHEALTH LIMITED	Administrateur
GAMMADELTA THERAPEUTICS LIMITED	Administrateur
SIENTRA INC	Administrateur
PROTEON THERAPEUTICS INC	Administrateur
<b>Mandats et fonctions exercés par Monsieur Kapil DHINGRA</b>	
MEDIAN TECHNOLOGIES SA	Administrateur
FIVE PRIME INC	Administrateur
REPLIMUNE INC	Administrateur
AUTOLUS	Administrateur

**ANNEXE VI**

**ETAT DES DELEGATIONS EN MATIERE  
D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

<b>DATE DE L'AGE / Objet</b>	<b>MONTANT MAXIMUM</b>	<b>DUREE</b>	<b>ETAT</b>
<b>AGE 28/05/2018 – 15<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription</i>	500.000 euros	18 mois	Non utilisée
<b>AGE 28/05/2018 – 16<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public</i>	500.000 euros	18 mois	Non utilisée
<b>AGE 28/05/2018 – 17<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier</i>	Limite légale – article L 225-136 3°) du code de commerce	18 mois	Non utilisée
<b>AGE 28/05/2018 – 18<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription</i>	-Limite de 15% de l'émission initiale -Plafond global de 1.000.000 euros	18 mois	Non utilisée

DATE DE L'AGE / Objet	MONTANT MAXIMUM	DUREE	ETAT
<p><b>AGE 28/05/2018 – 19<sup>ème</sup> résolution</b>  <i>Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA 2018) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes nommément désignées</i></p> <p><b>AGE 28/05/2018 – 20<sup>ème</sup> résolution</b>  <i>Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes nommément désignées</i></p>	130.000 nouvelles valeurs mobilières donnant accès au capital	18 mois	Utilisée par le CA en date du 30 mai 2018 à raison de l'émission de 120.000 BSA 2018 au profit des personnes désignées
<p><b>AGE 28/05/2018 – 21<sup>ème</sup> résolution</b>  <i>Délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite d'un maximum de 10% du capital social conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce</i></p>	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra excéder <b>10% du capital social</b> à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration	38 mois	Non utilisée
<p><b>AGE 28/05/2018 – 22<sup>ème</sup> résolution</b>  <i>Délégation au Conseil d'Administration, en vue d'émettre des options de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce</i></p>	500.000 actions nouvelles	38 mois	Non utilisée

**ANNEXE VII**

**RAPPORT DE L'ARTICLE L. 225-129-5**  
**DU CODE DE COMMERCE**

**MEDIAN TECHNOLOGIES**  
**Société anonyme au capital de 606.371,25 euros**  
**Siège social : Les 2 Arcs, 1800 Route des Crêtes**  
**06560 Valbonne**  
**RCS Grasse N° 443 676 309**  
**(ci-après la « Société »)**

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**ET EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2019**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SUR LES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

---

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de Commerce, nous vous rendons compte dans le présent rapport complémentaire des modalités de mise en œuvre de cette émission.

**1. MODALITES DE L'ATTRIBUTION**

**A) Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2018**

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018, en ses résolutions N°19 et 20, a délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit (18) mois, sa compétence pour émettre un maximum de 130.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (ci-après les « **BSA 2018** »), étant précisé (i) que chaque BSA 2018 pourrait donner droit à souscrire à une action ordinaire et (ii) que la souscription des BSA 2018 et des actions attachées, pourrait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le prix de souscription des BSA 2018 serait déterminé le jour où les BSA 2018 seraient émis par le Conseil d'administration, étant néanmoins précisé que le prix de souscription ne pourrait être inférieur à un montant correspondant à 17,5% de la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société constatés lors des vingt séances de bourse précédant sa fixation à la date d'émission des BSA 2018.

Le prix d'exercice des BSA 2018 serait déterminé le jour où les BSA 2018 seraient émis par le Conseil d'administration, étant néanmoins précisé que le prix de souscription ne pourrait être inférieur à un montant correspondant à 110% de la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société constatés lors des vingt séances de bourse précédant sa fixation à la date d'émission des BSA 2018.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au Conseil tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- fixer le montant de l'émission de BSA 2018 qui sera réalisé en vertu de la présente délégation, et arrêter notamment le prix d'émission (dans des conditions de fixation déterminées), les dates, le délai, les modalités et conditions de souscription aux BSA 2018 dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,
- fixer les modalités d'exercice des droits attachés aux BSA 2018 à émettre, et arrêter notamment le prix d'exercice des BSA 2018 (dans des conditions de fixation déterminées), les dates, le délai, les modalités et conditions d'exercice des BSA, de délivrance et de jouissance des actions de la Société, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,
- recueillir les souscriptions et les versements correspondants aux souscriptions aux BSA 2018 et actions de la Société et constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront souscrites et procéder à la modification corrélative des statuts,
- à sa seule initiative, imputer les frais de la ou des augmentations de capital sur le montant de la ou des primes d'émission qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
- fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières existantes pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois,
- d'une manière générale prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

## **B) Conseil d'Administration du 30 mai 2018**

Le Conseil d'Administration a fait usage, le 30 mai 2018, de la délégation de compétence qui lui a été conférée par les résolutions N°19 et 20 de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018 et a émis 130.000 BSA 2018 selon les modalités principales suivantes :

### I – Conditions et modalités de l'émission des BSA 2018

Il est émis cent trente mille (130.000) BSA 2018 au prix unitaire de 1,51 euros, étant précisé que ce prix a été déterminé en conformité avec la 19ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018 et au vu des conclusions du rapport d'expertise sur la valorisation de BSA MEDIAN, établi en date du 29 mars 2018 par le cabinet Paper Audit & Conseil, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, désigné à cet effet.

Au terme de la 20ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux 130.000 BSA 2018 à émettre a été supprimé au profit des personnes suivantes dans les proportions indiquées :

<b>Identité complète</b>	<b>Nombre de BSA 2018</b>
Monsieur Oran MUDUROGLU	60.000
Monsieur Kapil DHINGRA	60.000

Monsieur Rohit LOOMBA	10.000
-----------------------	--------

lesquels disposent seuls du droit de souscrire aux BSA 2018 émises.

Les souscriptions aux BSA 2018 seront reçues au siège social du 28 mai 2018 au 30 juin 2018.

L'exercice du droit de souscription aux BSA 2018 sera constaté par la remise d'un bulletin de souscription qui devra être retourné à la Société avant l'expiration du délai ci-dessus fixé.

Les souscriptions devront être libérées intégralement à la souscription, soit par versement en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

## II – Souscription aux actions

Les titulaires des BSA 2018 auront la faculté de souscrire à raison de une (1) action de cinq centimes d'euros (0,05€) chacune de valeur nominale à émettre par la Société, pour un (1) BSA 2018 exercé, au titre d'une augmentation de capital, au prix de souscription de 9,50 euros par action, étant précisé que ce prix a été déterminé en conformité avec la 19ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018 et au vu des conclusions du rapport d'expertise sur la valorisation de BSA MEDIAN, établi en date du 29 mars 2018 par le cabinet Paper Audit & Conseil, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, désigné à cet effet.

Les BSA 2018 pourront être exercés à tout moment à compter du 28 mai 2019 jusqu'au 28 mai 2025. Les BSA 2018 pour lesquels les souscriptions n'auront pas été exercées dans ce délai perdront toute valeur et tous droits y attachés.

Les souscriptions seront reçues au siège social. Elles devront être versées intégralement.

Le Conseil d'Administration a arrêté les termes de contrats d'émission des BSA 2018 qui ont été signés par chaque souscripteur.

## **2. INCIDENCE DE L'EMISSION DES BSA 2018 SUR LES CAPITAUX PROPRES**

Suite à cette émission, si tous les BSA 2018 étaient exercés, résultant en 130.000 actions nouvelles souscrites, l'incidence de cette émission sur les capitaux propres (tels qu'ils figurent dans les comptes au 31 décembre 2017) serait la suivante :

<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017</b>	<b>NOMBRE D'ACTION AVANT L'EMISSION DES BSA 2018</b>	<b>NOMBRE D'ACTION APRES L'EMISSION DES BSA 2018</b>
25.580.632 €	11.974.903 actions	12.104.903 actions*
<i>Quote part des capitaux propres par action</i>	2,14 €	2,11 €

\* Ce calcul ne tient pas compte de l'augmentation de capital résultant de l'acquisition des actions gratuites.

Ces calculs sont des éléments théoriques qui ne sont donnés qu'à titre indicatif ; ils ne préjugent pas de l'évolution future des capitaux propres de la Société et/ou du cours de l'action. Ces calculs sont effectués sur la base de l'impact purement théorique sur les capitaux propres de l'augmentation de capital.

**Le Conseil d'Administration**